



Information

Le 28 mai 2018

Rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président -directeur général, arrêtés par le conseil d'administration. Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles ont fait l'objet d'un vote de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2018.

Rémunération fixe et variable¹ au titre de l'exercice 2017 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2017 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2017¹, arrêté par le conseil d'administration du 22 février 2018, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantages) au titre de l'exercice 2017 s'élève à 456 165 €.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels au titre de l'exercice 2017 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2018 appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Rémunération fixe et variable 2018 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2018 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 20 décembre 2017, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2018, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

- 1) Trois objectifs quantitatifs :
- Montant de l'EBITDA Groupe, TAV compris (poids = 25%)
 - ROCE Groupe, TAV compris (poids = 20%)
 - Taux de satisfaction au départ des passagers (poids = 10%)

¹ Rémunération versée en 2018



Information

2) Trois objectifs qualitatifs :

- Politique d'attractivité et d'accueil du Groupe ADP en faveur des compagnies et des passagers, notamment par la poursuite du projet CDG Express (poids = 10%)
- Responsabilité sociétale d'entreprise, incluant mobilisation managériale et sécurité des collaborateurs (poids = 10%)
- Stratégie et pilotage des filiales et participations (poids = 25%)

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2018. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2019 conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Contact Presse : Lola Bourget, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable relations investisseurs +33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2017, le groupe a accueilli, via Paris Aéroport, plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2017, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 3 617 millions d'euros et le résultat net à 571 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. www.groupeadp.fr